



Municipalité de Namur

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un règlement d'emprunt demandé par la Municipalité de Namur.

1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 26 mars 2018, le conseil a adopté le règlement 197 visant à:
 - Décrété un emprunt de 153 340 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transport, le la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) accordée dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 avril 2018 à 16h00 au 996, rue du Centenaire, Namur. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le règlement d'emprunt et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
3. Le règlement d'emprunt peut être consulté au bureau municipal situé au 996, rue du Centenaire du lundi au vendredi entre 9h00 et 16h00
4. Le règlement 197 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le règlement concerne l'ensemble du territoire de la municipalité.

Donné à Namur ce 28^e jour de mars 2018

Annie Decelles, directrice générale adj.
Secrétaire-trésorière adj.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Decelles, directrice générale adj., secrétaire-trésorière adj. de la municipalité de Namur certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 28^e jour de mars 2018 entre 9 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28^e jour de mars 2018.

Annie Decelles, directrice générale adj.
Secrétaire-trésorière adj.